

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [joey mckitterick](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a8af24b2e20eae898d540730>

Date d'obtention : 2024-03-12 14:10:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

J'ai appris qu'il était important de suivre le processus décrit pour faciliter le processus tout en restant aligné sur les meilleures pratiques.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il me permettra de disposer d'un guide de référence au moment de commencer l'intervention. Il m'a également permis de mieux comprendre les aspects juridiques impliqués, tant du côté des étudiants que de celui des écoles.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Surveiller et distinguer si l'élève a agi avec une intention malveillante ou sous l'effet d'une impulsion. Nous voulons également nous assurer qu'ils se sentent soutenus et qu'ils comprennent les prochaines étapes.